



## Syndicat Intercommunal Scolaire Voisenon - Montereau-sur-le-Jard Comité Syndical du 22 février 2018- Compte-rendu de séance

Comité syndical réunit en salle de conseil Mairie de Voisenon

Début de séance : 18 h 45

### Syndicat Scolaire :

Président : M. SAVINO

Vice-Président : M. HUS

Elus titulaires :

Voisenon : M. SAVINO - J. LELOUP – K MACADOUX

Montereau-sur-le-Jard : M. HUS – M de PAIX de COEUR

Absent excusé :

Elus suppléants :

Voisenon : J AGUIN – J AUPY – S GONZALEZ

Montereau-sur-le-Jard :

Absent excusé :

**Secrétaire du syndicat** : Mme IMBERT

**INVITES :**

**ECOLES :**

**PARENTS D ELEVES :**

**PERI-SCOLAIRE :**

**Excusés :**

**Secrétaire de séance** : Karine MACADOUX

Le comité syndical est réuni sur l'ordre du jour suivant convocation adressée le 15 février 2018 et affichage en mairies de Voisenon et Montereau sur le jard

### Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 15 décembre 2017.
2. Acompte sur le budget primitif 2018 du syndicat pour les dotations des communes.
3. Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne.
4. Questions diverses

### I) APPROBATION DU PROCES VERBALDE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2017 :

Mme MACADOUX intervient en reprenant des remarques de la séance

1. Le coût du centre de gestion est de 50 € de l'heure et pas 80 € comme indiqué
2. Regrette les termes employés sur la prestation de Mme CASSAGRANDE alors que c'est elle qui a participé à la création du CAA, le cahier des charges et le marché de la cantine.
3. Communication du texte sur la gestion des subventions aux caisses des écoles sur la séparation de gestion des fonds publics Mr LELOUP communiquera le texte « l'argent à l'école, les coopératives scolaires la gestion de fait »
4. Il est demandé la communication de notes de synthèses pour les délibérations

Le Président demande de voter le procès-verbal

4 voix pour : Mr SAVINO – HUS Mmes MACADOUX – de PAIX de CŒUR.

1 abstention : Mr LELOUP

## II) ACOMPTE SUR LE BUDGET PRIMITIF 2018 POUR DOTATIONS DES COMMUNES :

Mme MACADOUX intervient et demande la communication du détail de la justification des 90 000 € demandé en abondement.

Mme IMBERT indique que les 90 000 € représente plusieurs factures non payées en 2017 ; une grosse partie des repas à la Sté Elior, les factures de la Sté de ménage, Edf Sté des Eaux et fournitures scolaires.

Mr LELOUP rappelle que lors du dernier débat de travail il a réclamé la communication du détail de ces factures il a relancé cette demande et à ce jour il ne l'a toujours pas reçu. Il informe que lors du dernier conseil municipal il a soulevé cette question et a informé des difficultés que la commune devrait rencontrer avec une telle augmentation de dotation et qui devrait faire passer la dotation de Voisenon de 190 000 € à 250 000 €. Il demande une mise à plat des dépenses et comment on a pu en arriver à une telle différence budgétaire. Mr HUS rappelle que même si le président porte une grande partie de la responsabilité de cette dérive budgétaire il est entouré de membres qui eux aussi portent cette responsabilité qu'ils soient de Voisenon ou de Montereau.

Mr LELOUP indique qu'il a, à plusieurs fois, indiqué que la gestion du syndicat était plus que tendue et en dépassement de budget.

Mr HUS rappelle que le coût de scolarité d'un enfant est d'environ 2 000 € par an que la politique des deux communes est différente, l'une est de développement économique l'autre de développement démographique. La création du lotissement de 50 pavillons de Voisenon pénalise les écoles et augmente la population scolaire.

Mr LELOUP indique que mécaniquement s'il n'y avait pas eu cette augmentation de population qui permet un étalement linéaire des effectifs scolaires dans les années on aurait pas créé de classe mais certainement fermé un voir 2 classes ; le fait de ne pas construire sur une commune elle devient vieillissante et une perte de développement et de maintien associatif et culturel voir ses écoles.

Mr le Président rappelle que l'on a réduit les prestations et un manque de suivi budgétaires du à l'absence de secrétariat.

Mme MACADOUX indique aussi les coûts importants de certaines prestations réalisées l'année dernière.

Mr LELOUP indique aussi que ce n'est pas la cantine qui pénalise le budget puisque les années précédentes même durant la mandature précédente il n'y avait pas une telle augmentation budgétaire, et rappelle que l'incidence est dû aux activités supplémentaires périscolaires, NAP et au CAA.

Mr le Président indique qu'une commission étudiera les prestations en accord avec la commission des finances.

Mr LELOUP demande la communication des comptes et des factures impayées.

Le Président demande de voter cette délibération

4 voix pour : Mr SAVINO – HUS Mmes MACADOUX – de PAIX de CŒUR.

1 voix contre : Mr LELOUP

### III) CONVENTION SUR LES MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE S&M :

Mme MACADOUX demande qu'elle prestation est utilisée

Mme IMBERT informe que seule la prestation d'avancement d'échelon sera utilisée dans un premier temps le cout annuel est de 72 € pour nos 3 ATSEM.

Le Président demande de voter le procès-verbal

5 voix pour : Mr SAVINO – HUS – LELOUP Mmes MACADOUX – de PAIX de CŒUR.

### IV QUESTIONS DIVERSES

Mr le Président propose de se réunir pour voir l'évolution budgétaire et les orientations à prendre.

Mr LELOUP demande à la secrétaire le point sur la situation comptable et administrative

Mme IMBERT informe qu'elle a un rendez-vous avec Mr FLEURY la semaine du 26 février au 2 mars afin de faire le point comptable.

Mr LELOUP indique que sans des informations fiables budgétaires une réunion est prématurée.

Mme MACADOUX confirme l'intérêt d'avoir une réelle situation comptable avant la réunion.

Mr le Président indique que l'on va attendre les documents

Mr LELOUP demande que cette réunion prévoit aussi les orientations, le devenir du syndicat et des prestations pour l'année à venir.

Mr AGUIN demande les incidences budgétaires des activités.

Mr LELOUP demande dans ce sens plus une analyse analytique de chaque action portée par le CAA et le périscolaire, la cantine étant depuis toujours déficitaire mais il est bon de savoir de combien ; Il rappelle que nous venons de prendre une délibération budgétaire au sein du syndicat au-delà des délibérations budgétaires des deux communes.

Mme MACADOUX indique que dans le prochain budget nous pourrons mieux cerner les dépenses du fait de l'abandon des CAE.

Mr LELOUP demande d'avoir un vrai politique sur les enfants extérieurs du RPI qui représentent l'équivalent d'une classe.

La séance est levée à 19 h 30